

Conditions de service

1. Contexte

Lorsqu'un Client conclut un Contrat avec le Fournisseur, le Bon de commande définit les Services qui doivent être fournis par le Fournisseur pendant la Durée du contrat et les présentes Conditions de service régissent la fourniture de ces Services.

2. Définitions

- 2.1. « **Société liée** » désigne toute entité qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou fait l'objet d'un Contrôle commun par le Fournisseur ou le Client. « Contrôle » désigne, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de plus de 50 % des actions avec droits de vote de l'entité concernée.
- 2.2. « **Contrat** » désigne le Bon de commande, les présentes Conditions de service (y compris la Politique relative à la protection des données, la Politique relative au matériel et la Politique de niveau de service) ainsi que tout Énoncé de travaux.
- 2.3. « **Informations confidentielles** » désigne toutes les informations portant sur les activités, affaires, clients ou fournisseurs de l'autre partie ou de ses entités associées, y compris les Données à caractère personnel standard ainsi que toutes les informations portant sur les opérations, processus, plans, informations produits, savoir-faire, conceptions, secrets commerciaux, logiciels, opportunités de marché et clients d'une partie, le présent Contrat ou toutes les informations exclusives ou confidentielles qui sont soit clairement désignées comme telles soit identifiées comme des Informations confidentielles en vertu des présentes Conditions de service.
- 2.4. « **Client** » désigne soit un Client direct soit un Client final.
- 2.5. « **Politique relative à la protection des données** » désigne la politique relative à la protection des données définie à l'adresse www.condecsoftware.com/terms, qui définit le rôle et les obligations du Fournisseur en tant que sous-traitant chargé du traitement des données pour le compte du Client.
- 2.6. « **Client direct** » désigne la personne physique, morale ou autre désignée dans un Bon de commande et/ou un Énoncé de travaux qui conclut un contrat directement avec le Fournisseur, y compris pour ce qui touche au paiement des Frais.
- 2.7. « **Client final** » désigne la personne physique, morale ou autre désignée dans un Bon de commande et/ou un Énoncé de travaux mais qui conclut un contrat avec un Partenaire pour ce qui touche au paiement des Frais.
- 2.8. « **Date d'entrée en vigueur** » désigne la date indiquée comme « Date d'entrée en vigueur » dans le Bon de commande et/ou Énoncé de travaux
- 2.9. « **Frais** » désigne les frais indiqués dans le(s) Bon(s) de commande et/ou Énoncé(s) de travaux dus par le Client pour la fourniture des Services.
- 2.10. « **Matériel** » désigne les produits matériels du Fournisseur devant être vendus au Client par le Fournisseur, tels que définis dans un Bon de commande et/ou Énoncé de travaux.
- 2.11. « **Politique relative au matériel** » désigne la politique portant sur le Matériel, disponible à l'adresse www.condecsoftware.com/terms et occasionnellement mise à jour.
- 2.12. « **Durée initiale du contrat** » désigne la période définie comme durée du contrat dans le Bon de commande.
- 2.13. « **Bon de commande** » désigne le bon de commande, ou tout autre document ayant fait l'objet d'un accord, qui définit dans le détail les Services qui doivent être fournis au Client et qui a été signé par les parties, ou, dans le cas d'un Client final, peut avoir été signé par le Partenaire.
- 2.14. « **Partenaire** » désigne le revendeur des produits et services du Fournisseur avec lequel le Client conclut un contrat pour le paiement des Frais.
- 2.15. « **Fournisseur** » désigne l'entité désignée dans un Bon de commande et/ou Énoncé de travaux comme chargée de la fourniture des Services.
- 2.16. « **Durée de renouvellement** » : le sens de ce terme est défini à l'article 3.2.
- 2.17. « **Données sensibles** » désigne (i) le numéro d'identification d'une personne attribué par l'administration (par exemple numéro de sécurité sociale (ou équivalent), numéro de permis de conduire ou numéro d'identification attribué par les autorités nationales); (ii) les préférences ou activités sexuelles, le statut matrimonial, la nationalité, l'origine raciale ou ethnique ; (iii) le numéro de compte financier, numéro de carte de crédit, numéro de carte de débit, les informations du dossier de crédit, avec ou sans le code de sécurité requis, le code d'accès, le numéro d'identification personnelle ou mot de passe donnant accès au compte financier d'un individu ; (iv) les croyances ou affiliations religieuses ou philosophiques, l'appartenance à un parti politique ou l'appartenance à un syndicat ou une association professionnelle, ou (v) les données biométriques, génétiques, de santé, médicales ou relatives à l'assurance médicale.
- 2.18. « **Services** » désigne les services devant être fournis par le Fournisseur, tels que définis dans le Contrat.
- 2.19. « **Services logiciels** » désigne les services logiciels fournis par le Fournisseur, y compris les logiciels de gestion d'écran, logiciels d'entreprise et logiciels de détection, logiciels de gestion des visiteurs (y compris ProxyClick) et tout autre logiciel défini dans l'Énoncé de travaux et/ou le Bon de commande ou nécessaires à la fourniture des Services.
- 2.20. « **Politique de niveau de service** » désigne la politique portant sur les Services logiciels, disponible à l'adresse www.condecsoftware.com/terms, telle que mise à jour à tout moment.
- 2.21. « **Données à caractère personnel standard** » désigne toute information portant sur un individu identifié ou identifiable, comprenant notamment les informations suivantes : nom, e-mail professionnel, identifiant d'employeur, intitulé du poste, numéros

de téléphone, point de livraison postal, emplacement de salle, emplacement de bureau, fournies par le Client aux Services logiciels, ainsi que toute autre information personnelle spécifique à l'environnement de travail et à la gestion des bureaux et locaux.

- 2.22. « **Énoncé de travaux** » désigne le document d'Énoncé de travaux qui définit les responsabilités du Fournisseur et du Client afin de permettre au Fournisseur de fournir les Services et au Client d'accéder aux Services.
- 2.23. « **Durée du contrat** » désigne la Durée initiale plus toute Durée de renouvellement.
- 2.24. « **Utilisateurs** » désigne les employés, agents et prestataires indépendants du Client (ou de toute entité associée au Client) qui sont autorisés par le Client à utiliser ou à tirer parti des Services.

3. Début du contrat, Durée du contrat, Frais et Résiliation

- 3.1. Le Contrat prend effet à la Date d'entrée en vigueur et se poursuit pendant la Durée du contrat à moins d'être résilié conformément aux présentes Conditions de service.
- 3.2. Sauf mention contraire dans le Bon de commande, à l'expiration de la Durée initiale du contrat, les Services seront automatiquement renouvelés pendant des périodes supplémentaires d'un an (chacune de ces périodes constitue une « **Durée de renouvellement** »). Chacune des parties, si elle souhaite que les Services expirent à la fin de la Durée du contrat en cours, doit en informer l'autre partie par écrit avec un préavis d'au moins 60 jours.
- 3.3. Le Client s'assurera que tous les Frais mentionnés dans le Bon de commande soient payés conformément aux conditions de paiements définies dans le Bon de commande. Les Frais sont basés sur les Services souscrits et non sur l'utilisation réelle. Le Fournisseur se réserve le droit d'augmenter les Frais chaque année pendant la Durée du contrat.
- 3.4. Si des Frais non contestés dus au Fournisseur au titre de ce Contrat restent impayés 30 jours après la date d'échéance, le Fournisseur peut, sans limiter ses autres droits et recours, et à condition d'avoir donné un préavis écrit d'au moins sept jours, suspendre tous les Services fournis dans le cadre de contrats conclus entre les parties jusqu'au paiement complet de ces montants. Le Client reconnaît que cette suspension peut avoir un impact sur tous les utilisateurs des Services attribués au Client.
- 3.5. Sauf mention contraire dans le Bon de commande, les Frais liés à des Services logiciels sont facturés annuellement à l'avance, l'abonnement aux Services logiciels commençant à la Date d'entrée en vigueur.
- 3.6. Sauf mention contraire dans le Bon de commande, les Frais liés à du Matériel seront facturés dans les 30 jours suivant l'envoi du Matériel. Le transfert de la propriété du Matériel au client sera effectif lorsque le Matériel sera entièrement payé.
- 3.7. Sauf mention contraire dans le Bon de commande, les Frais liés à des Services professionnels seront facturés en totalité avant le début des Services professionnels. Le Fournisseur sera en droit de facturer des coûts de déplacement et de séjour raisonnables pour la fourniture des Services professionnels comme convenu à l'avance par écrit par le Client.
- 3.8. Tous les montants spécifiés dans le Bon de commande ou l'Énoncé de travaux devront être facturés et payés dans la devise indiquée

dans le Bon de commande ou l'Énoncé de travaux, ne comprendront pas la TVA ni toute autre taxe de vente ou autre (qui doivent être payées en supplément) et ne seront ni remboursables ni annulables sauf mention contraire dans les présentes Conditions de service.

- 3.9. Si le Fournisseur est légalement tenu de payer ou de percevoir des taxes incombant au Client au titre du présent Contrat, le montant correspondant sera facturé au Client et payé par le Client, à moins que le Client ne fournisse au Fournisseur un certificat d'exemption fiscale valide autorisé par l'autorité fiscale compétente. Si, en vertu des lois applicables, le Client doit prendre en charge ou retenir toute somme au titre d'un impôt, d'une taxe ou de tout autre charge en lien avec une facture établie par le Fournisseur (« **Retenue à la source** »), le client devra (i) majorer le montant dû au titre de la facture afin d'appliquer le taux de Retenue à la source de manière à ce qu'après le paiement de toute Retenue à la source, le montant net payé par le Client au Fournisseur soit égal au montant réellement dû au titre de la facture ; (ii) payer la Retenue à la source à l'autorité fiscale ou autre autorité publique compétente ; et (iii) fournir sans délai la preuve de ce paiement. Le Client indemnisera et dégagera le Fournisseur et ses Sociétés liées de toute responsabilité en cas de réclamations, dommages-intérêts, pertes, dettes, coûts et dépenses entraînés par le non-paiement d'une Retenue à la source.
- 3.10. Le Client est tenu de fournir au Fournisseur des informations de facturation et de contact primaires complètes et exactes et d'informer le Fournisseur de tout changement de ces informations.
- 3.11. Si un numéro de bon de commande est attribué par le Client, le Fournisseur doit inclure ce numéro de bon de commande dans la facture. Si le Client ne fournit pas de numéro de bon de commande, il n'est pas libéré de son obligation de payer une facture à sa date d'échéance.
- 3.12. Lorsque le présent contrat prendra fin, pour quelque motif que ce soit :
 - 3.12.1. le client cessera immédiatement d'utiliser les Services ;
 - 3.12.2. le client paiera tous les Frais restant à payer et effectivement dus au titre du Contrat ;
 - 3.12.3. le client sera en droit de demander, et le Fournisseur devra lui fournir à sa demande une copie de la plus récente sauvegarde des Données à caractère personnel standard. Cette demande doit être faite par écrit dans les 30 jours suivant la date réelle de la fin du Contrat. Le Fournisseur n'aura pas d'obligation de conserver les Données à caractère personnel standard après cette date ; et
 - 3.12.4. tous les droits, recours, obligations et responsabilités acquis par les parties jusqu'à la date de la fin du Contrat ainsi que tout article devant explicitement ou implicitement survivre à la fin du Contrat resteront pleinement en vigueur.
- 3.13. Nonobstant les autres droits ou recours dont elle dispose, chacune des parties peut résilier le Contrat avec effet immédiat par notification écrite adressée à l'autre partie si l'autre partie :
 - 3.13.1. commet une violation importante et irrémédiable du Contrat, ou commet une violation importante du Contrat sans y remédier dans un délai de 30 jours après y avoir été enjointe ;
 - 3.13.2. fait l'objet d'une procédure de faillite ; ou
 - 3.13.3. cesse ou menace de cesser ses activités.

- 3.14. Si le client résilie valablement le Contrat en vertu de l'article 3.11, le Fournisseur rembourse au Client, au pro rata, les Frais prépayés relatifs à la période suivant la résiliation.

4. Obligations du Fournisseur

- 4.1. Le Fournisseur fournira les Services conformément au Contrat et en y apportant un soin et des compétences raisonnables.
- 4.2. La fourniture des Services logiciels sera conforme à la description donnée dans la Politique de niveau de service et tout achat de Matériel sera régi par la Politique relative au matériel.
- 4.3. Le Fournisseur rend les Services logiciels disponibles 24h/24, 7j/7, conformément à la Politique de niveau de service.
- 4.4. Le Fournisseur respecte toutes les lois et réglementations applicables (en ce compris, afin de lever toute ambiguïté, la loi britannique sur l'esclavage Modern Slavery Act 2015 ou toute autre législation semblable applicable au Fournisseur, la loi britannique sur la corruption Bribery Act 2010 ainsi que la loi américaine sur la corruption Foreign and Corrupt Practices Act 1977 ou toute législation semblable applicable au Fournisseur) pour ce qui touche à la fourniture des Services et conservera toutes les licences ainsi que tous les consentements et permissions nécessaires à l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions de service.
- 4.5. Le Fournisseur maintiendra en vigueur pendant toute la Durée du contrat ses propres politiques et procédures conçues pour assurer la conformité à l'article 4.4.

5. Obligations du Client

- 5.1. Le Client exécutera toutes ses obligations telles que définies dans le Contrat, notamment en veillant au paiement de tous les Frais effectivement dus à leur date d'échéance.
- 5.2. Le Client sera responsable :
- 5.2.1. de veiller à disposer d'une infrastructure adéquate pour accéder aux Services et les utiliser ;
- 5.2.2. de veiller à ce que les Utilisateurs utilisent les Services conformément au Contrat ;
- 5.2.3. de toute violation du Contrat par un Utilisateur ; et
- 5.2.4. de la conformité à toutes les lois et réglementations applicables concernant ses activités au titre du Contrat.
- 5.3. Le Client s'interdira, et interdira à ses Utilisateurs de : (a) modifier, copier ou créer toute œuvre dérivée basée sur les Services; (b) concéder des licences, sous-licences, vendre, revendre, louer, louer en crédit-bail, transférer, céder, distribuer, partager sur une base temporelle, proposer dans un bureau de services ou rendre les Services disponibles pour une tierce partie de toute autre manière, à l'exception des Utilisateurs autorisés désignés dans les présentes ; (c) faire de la rétro-ingénierie ou décompiler toute portion des Services ; (d) accéder aux Services ou utiliser toute Documentation afin de créer un produit similaire ou un produit concurrent ; (e) copier toute caractéristique, fonction, intégration, interface ou tout élément graphique des Services ; (f) soumettre au Service tout document contrefait ou tout document illicite ou délictuel, notamment tout document violant le droit à la vie privée ; (g) interférer ou perturber intentionnellement l'intégrité ou la performance du Service ; (h) contourner ou désactiver tout dispositif de sécurité ou fonction des Services ou tenter de sonder, scanner, obtenir l'accès ou tester la vulnérabilité du réseau du Fournisseur et/ou des Services ou de tous systèmes, réseaux,

serveurs, ordinateurs, appareils ou équipements détenus, contrôlés ou utilisés par le Fournisseur pour fournir les Services ; (i) encadrer ou copier toute partie des Services ; (j) utiliser tout robot, moteur de balayage, application de recherche/récupération de site ou autre dispositif manuel ou automatique pour récupérer, indexer, extraire « scrape », explorer les données « data mining » ou recueillir de toute autre manière le contenu des Services, ou reproduire ou contourner la structure de navigation ou la présentation des Services ; (k) adopter un comportement risquant d'entraîner une attaque par déni de service (DoS) sur les Services, ou interférer ou perturber l'intégrité ou la performance des Services ou de toute donnée liée ; (l) supprimer toute mention de droit d'auteur, marque commerciale ou toute autre mention de propriété du Fournisseur, de ses Sociétés liées et de ses fournisseurs de la Documentation ou des Services ; ou (m) mettre en ligne, transmettre ou stocker des Données sensibles au moyen des Services.

- 5.4. Pendant la Durée du contrat, le Client (a) sera seul responsable de l'intégrité, de l'exactitude, de la légalité et de la qualité des Données à caractère personnel standard ; (b) sera en charge d'obtenir tout consentement nécessaire ou de disposer d'une autre base légale pour charger et stocker des Données à caractère personnel standard dans les Services ; (c) sera responsable de veiller à ce que ses connexions internet et son matériel soient compatibles avec les Services comme défini dans la Documentation pertinente ; (d) s'interdira de charger dans les Services des données dont il sait ou a des raisons de savoir : (i) qu'elles portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, ou (ii) qu'elles portent atteinte aux lois sur la protection de la vie privée, y compris sans s'y limiter le droit d'un tiers au respect de sa vie privée et/ou toute politique de confidentialité du Client ou d'un tiers ; (e) s'interdira (i) de mettre en œuvre ou faciliter des pratiques contraires à l'éthique, trompeuses ou mensongères en lien avec l'utilisation des Services, (ii) d'utiliser les Services pour envoyer des messages non sollicités (commerciaux ou autres), et/ou (iii) de fournir pour transmission dans les Services des données de nature diffamatoire, calomnieuse, obscène, pornographique, menaçante ou nuisible de toute autre manière ; et/ou qui promeuvent la violence, la discrimination, des activités illégales, les jeux d'argent, les boissons alcoolisées, les armes à feu ou le tabac ; (f) reconnaît qu'il est responsable de la mise en œuvre et du maintien de mesures de sécurité raisonnables en lien avec son utilisation des Services ; et (g) accepte (i) d'identifier et d'authentifier tous les utilisateurs, (ii) d'approuver l'accès de ces utilisateurs aux Services sur abonnement ; et (iii) de désactiver sans délai l'accès des anciens employés ou de ceux dont il sait qu'il ne sont pas autorisés.
- 5.5. Sauf accord contraire du Fournisseur ou obligation légale, les Services sont conçus pour un usage en interne par le Client et ses Sociétés liées et le Client ne peut pas autoriser d'autres personnes que les Utilisateurs à accéder aux Services.
- 5.6. Le Client garantit que tout individu signant un document pour le compte du Client y est dûment autorisé et que toutes les autorisations internes éventuellement requises par le Client ont été obtenues avant la signature du Bon de commande.
- 5.7. Si le Client n'exécute pas l'une de ses obligations au titre du Contrat de la manière convenue, le Fournisseur peut ajuster le calendrier ou le planning de livraison convenus comme raisonnablement nécessaire.

- 5.8. Le Client défendra, indemnifiera et dégage le Fournisseur, ses Sociétés liées, fournisseurs et concédants de licence de toute responsabilité au titre des Réclamations découlant directement ou indirectement : (a) des Données à caractère personnel standard ou tout autre contenu fourni au Fournisseur ; (b) d'une violation des articles 5.3 et 5.4 ; (c) d'une allégation de violation ou d'appropriation abusive des droits de propriété intellectuelle d'un tiers résultant de la fourniture de Données à caractère personnel standard ou d'autres contenus au Fournisseur ; ou (d) d'une négligence grave, d'une faute intentionnelle ou d'une fraude du Client.

6. Propriété intellectuelle

- 6.1. Sous réserve des droits limités expressément accordés au titre des présentes, le Fournisseur et ses concédants de licence réservent tous leurs droits, titres et intérêts portant sur les Services, y compris tous leurs droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent. Le Fournisseur concède au Client une licence limitée, non cessible et ne pouvant faire l'objet de sous-licences pour la Durée du contrat, conformément au besoin du Client et des Utilisateurs au titre de l'utilisation des Services.
- 6.2. Le Client conservera tous les droits et la propriété des Données à caractère personnel standard et sera seul responsable de la légalité, de la fiabilité, de l'intégrité, de l'exactitude, du contenu et de la qualité des Données à caractère personnel standard fournies par le Client ou les Utilisateurs au Fournisseur.
- 6.3. Le Fournisseur indemnifiera le Client en cas de réclamation alléguant que l'usage des Services porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, sous réserve (i) que le Fournisseur soit informé sans délai de cette réclamation ; (ii) que le Fournisseur dispose du pouvoir exclusif de se défendre contre cette réclamation ; et (iii) que le Client coopère de manière raisonnable avec le Fournisseur dans la défense contre cette réclamation.
- 6.4. Dans le cadre de la défense contre cette réclamation ou du règlement de cette réclamation au titre de l'article 5.3, le Fournisseur pourra, à ses propres frais et à sa discrétion, (i) acquérir le droit de l'Utilisateur de continuer à utiliser les Services ; (ii) remplacer ou modifier tout élément des Services afin qu'ils n'entraînent pas de violation, sous réserve qu'il n'y ait pas de dégradation importante de la fonctionnalité des Services ; ou (iii) résilier le Contrat avec effet immédiat sans responsabilité supplémentaire, payer une indemnité forfaitaire ou tout autre coût supplémentaire subi par le Client du fait de cette résiliation à l'exception d'un remboursement au pro rata de tous les Frais prépayés relatifs à la période suivant la résiliation.
- 6.5. Le Fournisseur ne saurait être tenu responsable d'une réclamation, lorsque la violation alléguée est basée sur (i) une modification des Services par le Client ou les Utilisateurs ; (ii) une utilisation des Services contraire aux instructions du Fournisseur ; ou (iii) la poursuite de l'utilisation des Services par le Client après avoir été informé par le Fournisseur ou toute autorité compétente de la violation alléguée ou réelle.

7. Confidentialité

- 7.1. Chacune des parties maintiendra la confidentialité des Informations confidentielles de l'autre partie et s'interdira de divulguer ces Informations confidentielles à des tiers (à l'exception de ses Sociétés liées), à moins qu'il s'agisse d'une obligation légale

ou que cette divulgation soit nécessaire à la fourniture des Services, et d'utiliser les Informations confidentielles de l'autre partie dans tout autre but que celui autorisé ou envisagé au titre du Contrat. Cette obligation de confidentialité s'appliquera sans limitation de durée.

- 7.2. Des informations ne seront pas considérées comme des Informations confidentielles si i) elles sont ou deviennent publiquement connues autrement que par un acte ou une omission de la partie destinataire ; ii) elles étaient légalement en possession de l'autre partie avant leur divulgation ; iii) elles sont ou ont été légalement divulguées à la partie destinataire par un tiers sans restriction de divulgation ; ou iv) elles sont développées indépendamment par la partie destinataire qui peut le démontrer.

8. Responsabilité

- 8.1. Aucune disposition du contrat ne saurait exclure ou limiter la responsabilité des parties en cas de décès ou de blessure personnelle résultant de la négligence ou d'une déclaration frauduleuse ni toute autre responsabilité ne pouvant être légalement exclue ou limitée.
- 8.2. Le plafond de responsabilité de chacune des parties au titre du Contrat, qu'elle découle d'un délit civil (notamment la négligence ou la violation d'une obligation réglementaire), d'une déclaration mensongère ou d'un autre fondement, ne dépassera pas le total des Frais payés au Fournisseur dans le cadre de ce Contrat pendant la période de 12 mois précédant immédiatement l'événement donnant lieu à la réclamation.
- 8.3. Sous réserve de l'article 7.1, la responsabilité des parties ne sera pas engagée, qu'elle découle d'un délit civil (y compris pour négligence ou violation d'une obligation réglementaire), d'un contrat, d'une déclaration mensongère, d'un enrichissement sans cause ou de tout autre fondement, pour tout manque à gagner, perte d'activité, perte de clientèle et/ou pertes similaires ou perte purement économique, ou pour toute perte ou tout coût, dommage, frais ou dépense indirects ou consécutifs quelle qu'en soit l'origine.
- 8.4. Sauf mention expresse spécifique du Contrat, toutes les garanties, déclarations, conditions et autres dispositions de quelque nature qu'elles soient, découlant d'une loi écrite ou de la *common law*, sont exclues du présent Contrat dans les limites autorisées par la loi applicable.
- 8.5. Les parties conviennent que si les Données à caractère personnel standard contiennent des données liées à une personne physique identifiée ou identifiable, le traitement de ces données par le Fournisseur sera soumis à la Politique relative à la protection des données et à toutes les conditions supplémentaires portant sur le traitement des données qui pourraient être convenues entre les parties.

9. Généralités

- 9.1. Le Fournisseur se réserve le droit de mettre à jour la Politique relative à la protection des données, la Politique de niveau de service et la Politique relative au matériel à tout moment, sous réserve que ces mises à jour n'aient pas d'impact négatif sur la fourniture des Services et sous réserve de donner un préavis.
- 9.2. Le non-exercice ou l'exercice tardif par l'une des parties d'un droit ou recours prévu par le Contrat ou par une loi ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours.

- 9.3. Si une disposition (ou une partie d'une disposition) des présentes Conditions de service est déclarée invalide, inapplicable ou illégale par un tribunal ou une autorité administrative compétente, les autres dispositions resteront en vigueur et cette disposition s'appliquera avec les modifications requises pour donner effet à l'intention commerciale des parties.
- 9.4. Pendant la Durée du contrat et pendant les douze (12) mois qui suivent, aucune des parties n'incitera ou ne tentera d'inciter un employé ou consultant de l'autre partie ou de ses Sociétés liées impliqué dans la fourniture, la réception, l'examen ou la gestion des Services à quitter son emploi pour cette partie. Aucun élément du présent article ne saurait empêcher une partie de publier ou de proposer d'une autre manière des offres d'emploi dirigées non exclusivement vers le personnel ni d'embaucher du personnel à la suite de cette sollicitation générale.
- 9.5. Le Fournisseur peut identifier le Client comme client du Fournisseur sur le site web du Fournisseur ainsi que dans tout document de marketing écrit et/ou électronique portant sur les produits et/ou services du Fournisseur.
- 9.6. Comme défini dans le Règlement fédéral sur les acquisitions des États-Unis Federal Acquisition Regulation (« FAR »), article 2.101, le Règlement additionnel fédéral sur les acquisitions de la défense des États-Unis Defense Federal Acquisition Regulations Supplement (« DFARS ») articles 252.227-7014(a)(1) et 252.227-7014(a)(5) ou de toute autre manière, tous les logiciels et la documentation d'accompagnement fournis en lien avec le Contrat sont des « articles commerciaux » (« commercial items »), des « logiciels informatiques commerciaux » (« commercial computer software ») et/ou de la « documentation de logiciels informatiques commerciaux » (« commercial computer software documentation »). Conformément au règlement DFARS article 227.7202 et FAR article 12.212, toute utilisation, modification, reproduction, publication, représentation ainsi que tout affichage ou distribution de ces éléments par ou pour le gouvernement américain seront régis exclusivement par le Contrat, comme spécifié aux points 48 C.F.R. 12.212 (Computer Software) et 12.211 (Technical Data) du règlement FAR et de ses successeurs, ou en cas d'achat par une agence du Department of Defense, comme spécifié au point 48 C.F.R. 227.7202-3 du règlement DFARS et de ses successeurs. Le Client s'assurera que chaque copie utilisée ou possédée par ou pour le gouvernement soit dûment étiquetée pour refléter ce qui précède.
- 9.7. Chacune des parties garantit qu'elle n'est pas inscrite sur une liste du gouvernement américain ou britannique ou des Nations Unies de personnes ou entités avec lesquelles les ressortissants des USA ou du Royaume-Uni ou les membres des Nations Unies ont l'interdiction de conclure des transactions, qu'elle n'est pas possédée ou contrôlée par ces personnes ou entités et qu'elle n'agit pas pour le compte de ces personnes ou entités, et le Client s'engage à ne pas permettre à un Utilisateur autorisé d'accéder aux Services ou de les utiliser d'une manière qui entraînerait la violation par l'une des parties d'un embargo, d'une loi de contrôle des exportations ou d'une prohibition des États-Unis, du Royaume-Uni ou d'une organisation internationale.
- 9.8. Le Contrat ainsi que tous les documents auxquels il renvoie constituent l'intégralité de l'accord entre les parties quant à la fourniture des Services.
- 9.9. Chacune des parties reconnaît et accepte qu'elle conclut le Contrat en tant qu'entreprise, et non en tant que partenaire ou agent du Fournisseur, et qu'elle ne se fonde sur aucun engagement, promesse, affirmation, déclaration, garantie ou accord (écrit ou autre) d'une personne (partie au Contrat ou non) concernant l'objet du Contrat, à l'exception de ce qui est expressément défini dans le Contrat.
- 9.10. Aucune des parties ne pourra, sans l'accord préalable écrit de l'autre partie, céder, transférer, grever, sous-traiter ou aliéner de toute autre manière ses droits et obligations au titre du Contrat.
- 9.11. Le Contrat ne confère aucun droit à des personnes ou parties (autres que les parties au Contrat et, le cas échéant, leurs successeurs et ayants droit).
- 9.12. Toute notification devant être émise au titre du Contrat doit l'être par écrit et en langue anglaise, et doit être envoyée par courrier postal à l'adresse de l'autre partie mentionnée dans le Bon de commande ou par e-mail au contact principal de l'autre partie. Cette notification sera considérée comme remise à la date à laquelle elle aurait dû être remise suivant le cours normal des affaires.
- 9.13. Le Contrat ainsi que tout différend ou réclamation découlant directement ou indirectement du Contrat, de son objet ou de sa formation (y compris les différends ou réclamations d'ordre non contractuel) seront régis par les lois du pays du Fournisseur et interprétés conformément auxdites lois. Pour les Clients concluant un contrat avec un Fournisseur qui est une entité américaine, le droit de l'État de New York sera applicable.
- 9.14. Chacune des parties accepte inexorablement que les tribunaux du pays du Fournisseur seront exclusivement compétents pour résoudre tout différend ou réclamation découlant directement ou indirectement du Contrat, de son objet ou de sa formation (y compris les différends et réclamations d'ordre non contractuel). Pour les Clients concluant un contrat avec un Fournisseur qui est une entité américaine, les tribunaux de l'État de New York auront compétence exclusive.